



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu le code de justice administrative et notamment son article L. 774-1 ;

En application des dispositions susvisées, Mme Audrey MACAUD, M. Frédéric CHEYLAN, M. Arnaud MARCHAND, M. Michel BONNEU, M. Benoît BLONDEL et M. Pierre MARTINEZ sont désignés pour exercer les fonctions prévues à l'article L. 774-1 du code de justice administrative.

Fait à Caen, le 2 janvier 2024.

H. ROULAND-BOYER